



**RAPPORT DES REPRESENTANTS
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM ENERGIE**

Réalisé en application de l'article alinéa 8 de la loi n°83-597 du 7 juillet 1983, et de l'article L 1524-5 du Code Général des collectivités territoriales.

Présentation des représentants de Troyes Champagne Métropole

L'article L 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des sociétés publiques locales (SPL). Troyes Champagne Métropole est actionnaire de la SEM ENERGIE.

Par délibération du 16 juillet 2020, le conseil communautaire a désigné ses représentants : Olivier GIRARDIN, Nicolas HONORÉ, Philippe GUNDALL. Jacky Raguin est venu rejoindre les représentants à la suite de la délibération du Conseil Communautaire n°24 du 17 mars 2023.

Pour mémoire, Troyes Champagne Métropole dispose de 4 525 actions au sein de cette société d'économie mixte soit 32,09 % du capital.

Nous avons l'honneur de soumettre au conseil communautaire, le rapport sur l'activité de la SEM ENERGIE pour la saison 2024-2025.

Olivier GIRARDIN, Nicolas HONORÉ, Philippe GUNDALL, Jacky RAGUIN

1. Présentation de la SEM ENERGIE

1.1 Historique

La Société a été créée en 1989. SEM Energie a créé, financé, réalisé et exploité le réseau de chaleur des Chartreux aux termes d'un contrat de Délégation de Service Public passé avec la Ville de Troyes pour une durée de 25 ans, prolongé d'une année. Le contrat de DSP a été transféré de la Ville à l'agglomération du Grand Troyes en 2014 qui en est devenu l'autorité délégante.

En 1996, SEM Energie a signé un bail emphytéotique avec le Centre Hospitalier de Troyes d'une durée de 18 ans, pour réaliser et exploiter une chaufferie vapeur et les groupes électrogènes de secours.

En 1999, SEM Energie a réalisé et exploité pendant 12 années une installation de cogénération alimentant le réseau de chaleur des Chartreux.

En 2000, SEM Energie a réalisé et exploité pendant 12 années une installation de cogénération alimentant le réseau de chaleur de La Chapelle St Luc / Les Noës près Troyes.

En 2003, SEM Energie est devenu titulaire du contrat de DSP passé avec l'agglomération pour l'exploitation du réseau de chaleur de La Chapelle-Saint-Luc / Les Noës-près-Troyes pour une durée de 8 ans, prolongé d'une année.

A compter de 2010, SEM Energie a développé, réalisé et exploité 2 centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments.

En 2007, SEM Energie a acquis des parts dans une société de projet pour le développement, la construction, le financement et l'exploitation d'un parc éolien.

En 2012, SEM Energie a acquis des parts dans une société de projet, SELYA, qui est devenue titulaire du contrat de DSP passé avec l'agglomération du Grand Troyes pour l'exploitation du réseau de chaleur de La Chapelle-Saint-Luc / Les-Noës-près-Troyes pour une durée de 13 ans. Ce contrat a été résilié de manière anticipée en 2022 par l'agglomération.

En 2012, SEM Energie a réalisé et exploite depuis une chaufferie biomasse, alimentée par du bois et de la paille, raccordée au réseau de chaleur des Chartreux.

En 2016, SEM Energie est devenu titulaire du contrat de DSP passé avec l'agglomération du Grand Troyes pour l'exploitation du réseau des Chartreux pour une durée de 6 ans.

En 2018, SEM Energie a acquis des parts dans une société de projet pour le développement, la construction, le financement et l'exploitation d'un parc photovoltaïque.

En 2025, SEM Energie a développé, réalisé et mis en service 2 nouvelles centrales photovoltaïques en toitures de bâtiments.

En 2025, SEM Energie a acquis des parts dans une société de projet pour le développement, la construction, le financement et l'exploitation de projets photovoltaïques sous forme d'ombrières.

Autres activités : SEM Energie a mené pour le compte de divers maîtres d'ouvrages privés ou publics des études en hydroélectricité, géothermie, création de nouveaux réseaux de chaleur, méthanisation, station GNV, photovoltaïques.

1.2 Objet Social

L'objet social de la Société est le suivant :

- La production et la distribution d'énergie,
- L'élimination et le traitement des déchets et des eaux usées,
- La gestion financière de réseaux de télésurveillance, et d'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.3 Statuts

Les statuts de la Société n'ont pas fait l'objet de modifications sur les 5 dernières années.

1.4 Siège Social

Le siège social de la Société est fixé en l'Hôtel de Ville à TROYES.

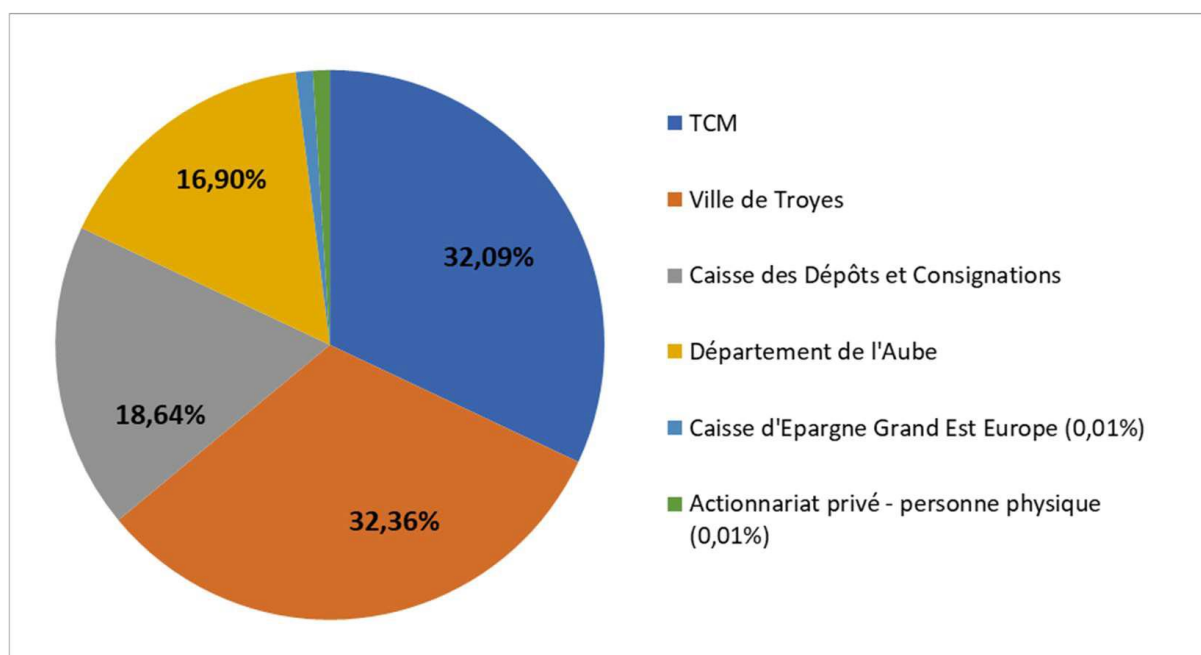
Le siège administratif (bureaux) est situé à : Espace Regley – 1, bd Charles Baltet – 10000 TROYES.

1.5 Effectif

L'effectif de la SEM Energie est de trois salariés : une Assistante de Direction, un ingénieur chargé de développement des projets EnR et un Directeur.

1.6 Capital social

Le capital social de la SEM Energie est de 1 410 200 €. Son actionnariat, représenté par le graphique ci-dessous, n'a pas évolué sur les 5 dernières années.



La part de capital souscrit par les collectivités représente 81,34%.

Actionnaire	Nombre d'actions	part	Capital souscrit (€)
Ville de Troyes	4563	32,36%	456 300
Communauté d'agglomération de Troyes Champagne métropole	4525	32,09%	452 500
Département de l'Aube	2383	16,90%	238 300

La part de capital souscrit par des entités privées est de 18,66 %.

Actionnaire	Nombre d'actions	part	Capital souscrit (€)
Caisse des dépôts et consignations	2629	18,64%	262 900
Caisse d'Epargne Grand Est Europe	1	0,01%	100
Personne physique : Mme Danièle Boeglin	1	0,01%	100

1.7 Gouvernance, administrateurs

La Société est administrée par un Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général est Monsieur Bruno BAUDOUX.

Les Vice-Présidents sont Messieurs Philippe GUNDALL et Nicolas HONORE.

Les administrateurs au 30 juin 2025, date de clôture de l'exercice, sont :

- Représentant la Ville de Troyes : Messieurs BAUDOUX, DEHARBE, SERRA et SOMSOIS ;
- Représentant l'agglomération de Troyes Champagne Métropole : Messieurs HONORE, GIRARDIN, GUNDALL et RAGUIN ;
- Représentant le Conseil Départemental de l'Aube : Madame HOMEHR
- Représentant la Caisse des Dépôts et Consignations : Madame CORDOBA et Monsieur KRAUSKOPF ;
- Représentant la Caisse d'Epargne Grand Est Europe : Madame JAUZE ;
- Madame BOEGLIN.

La société a une Commission d'Appels d'Offres constituée de : Monsieur Hervé SOMSOIS, Président de la CAO, Madame Vanessa CORDOBA et Monsieur Philippe GUNDALL.

Les membres du Conseil d'Administration, le Président et les vice-Présidents ne perçoivent pas de rémunération.

2. Bilan d'Activités au cours de l'exercice

Les activités de la société au cours de l'exercice ont été :

- l'exploitation de la chaufferie biomasse à Rosières près Troyes ;
- l'exploitation de 4 sites photovoltaïques installés en toiture de bâtiments ;
- la gestion administrative et financière de 3 S.A.S. dans lesquelles SEM Energie a pris des participations.

La Société n'a pas fait l'objet de contrôle au cours de l'exercice.

2.1 Exploitation d'une chaufferie biomasse bois et paille

La SEM Energie est propriétaire d'une chaufferie bois / paille construite sur la commune de Rosières près Troyes d'une puissance théorique de 8 MW. Cette chaufferie est raccordée depuis 2012 au réseau de chaleur des Chartreux qui profite depuis cette date d'un apport en Energie Renouvelable qui permet à ses abonnés de bénéficier d'un taux de TVA réduite. La SEM Energie a confié l'exploitation de la chaufferie biomasse à la société DALKIA.

La saison 2024/2025 correspond à la 12^e saison de chauffe.

Contrat de fourniture de l'énergie

Un contrat de fourniture de l'énergie issue de la chaufferie biomasse pour alimenter le réseau de chaleur des CHARTREUX a été conclu avec Troyes Champagne Métropole, le 25 octobre 2024.

Le contrat porte sur une durée de 1 an à compter du 1er septembre 2024, et sur un engagement de 35 000 MWh par saison de chauffe corrélé à la rigueur climatique.

Les tarifs appliqués sont indexés trimestriellement.

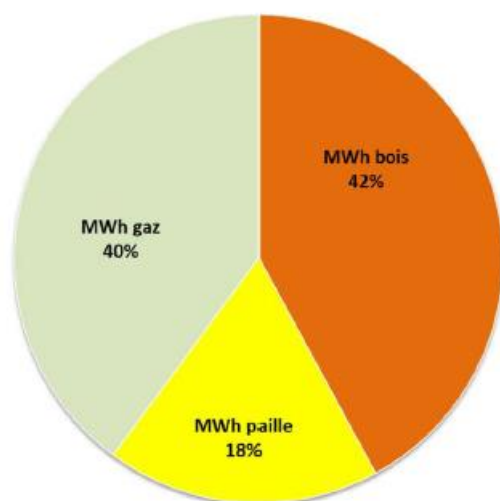
Les tarifs de base sont :

- R1b = 33,12 € HT / MWh, correspondant à la part énergie (achats de bois et de paille)
- R2b = 692 738 € HT, correspondant aux frais de financement, d'exploitation, assurances, frais de gestion, taxes,...

Consommation des combustibles biomasse :

Bois : L'approvisionnement est à 100% de plaquettes d'origine forestières (Bois de Peupleraies, Branches d'élagage, Déballes de scierie) et est conforme aux prescriptions de l'ADEME.	8 151 tonnes Humidité moyenne 36,9% Nombre de livraisons : 296	Achat de plaquettes forestières : 589 752 € HT
Paille : La paille d'orge ou de blé est livrée en bottes rectangulaires. Le poids moyen d'une botte est de 450 kg.	2516 tonnes Humidité moyenne 11,6 % Nombre de livraisons : 127 Nombre de bottes livrées : 5588	Achat de paille : 268 162 € HT

Bouquet énergétique saison 2024/2025



De juillet 2024 à juin 2025, la chaufferie biomasse a produit **28 930 MWh d'Energie Renouvelable** distribués sur le réseau des Chartreux, ce qui représente **un taux de couverture de 60,1%**.

L'objectif de 50 % d'EnR minimum permettant la facturation de l'énergie aux abonnés à un taux de TVA réduit est donc atteint.

Lors de la saison de chauffe, l'agglomération de Troyes Champagne Métropole a engagé des travaux en chaufferie de l'hôpital et sur le réseau pour réparer des fuites.

Il est précisé que la chaudière paille était à l'arrêt du 1^{er} au 30 juin 2025, pour maintenance.

Les ventes de chaleur ont représenté :

- R1b = 957 732 € HT correspondant à la part énergie ;
- R2b = 699 347 € HT correspondant à la part abonnement et couvrant les frais d'exploitation, de maintenance, les assurances et taxes et les coûts d'investissement.

La rigueur climatique de la saison, mesurée par les Degrés Jours, a été 14% plus faible par rapport à la rigueur trentenaire et conforme à la moyenne des 10 dernières années.

Information sur la contestation de la pénalité appliquée par Troyes Champagne Métropole :

Lors de la première saison de reprise en régie de l'exploitation du réseau des Chartreux par Troyes Champagne Métropole, des dysfonctionnements et des pannes ont engendré une perte de production conduisant à une production annuelle inférieure à l'engagement contractuel, corrélé de la rigueur climatique. La convention de fourniture de chaleur passée avec Troyes Champagne Métropole prévoit l'application de pénalités correspondant au surcoût lié à l'utilisation du gaz pour fournir l'énergie manquante et le coût de la taxe carbone (quotas de CO2) supplémentaire.

Au cours de l'exercice 2022/2023, ont été constatées des périodes d'indisponibilité de fourniture de chaleur et des baisses de production.

Le Conseil d'Administration a constitué au 30/06/2024 une provision pour risques et charges.

Le 24 février 2025, la SEM ÉNERGIE a reçu un titre exécutoire émis à son encontre en date du 30 janvier 2025 pour un montant de 1.165.548,31 € TTC, que la SEM Energie entend contester. Une requête en contestation a été déposée le 26 mars 2025 auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne. La requête suspend la force exécutoire du titre de recettes. Le Tribunal Administratif ne s'est pas encore prononcé.

Information sur le transfert de la chaufferie biomasse à Troyes Champagne Métropole :

Par délibération en date du 20 septembre 2024, Troyes Champagne Métropole s'est fixé comme objectif d'acquérir la chaufferie biomasse au 1er septembre 2025.

A cette fin, la SEM Energie et TCM se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'identifier ensemble la faisabilité juridique d'un tel rachat et ses conséquences notamment au titre du contrat d'exploitation en cours, la reprise technique des installations afin de garantir la continuité de service et d'estimer le juste coût de rachat de ces installations.

Ce dossier revêt pour les deux structures des enjeux juridiques, techniques et financiers particulièrement importants, dans la mesure où d'une part la SEM Energie doit garantir la viabilité de sa structure, de son personnel et de son développement. D'autre part TCM entend garantir à ses abonnés une qualité de service au moins équivalente et justifier auprès de son conseil communautaire des investissements au juste coût. L'issue de ce dossier pourrait ainsi entraîner des répercussions significatives pour les deux Parties, justifiant pleinement l'exploration d'une solution amiable.

C'est dans ce contexte, que les Parties ont sollicité conjointement la désignation d'un médiateur conformément à l'article L. 213-5 du Code de justice administrative. Par courrier en date du 28 avril 2025, le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a répondu favorablement à cette demande et a à ce titre désigné un médiateur. La médiation débutera courant du prochain exercice.

2.2 Exploitation de 4 installations de production d'électricité par panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public, la Commune de Creney près Troyes, l'institut Chanteloup à Sainte Savine et l'Etablissement Public Territorial de Bassins Seine Grands Lacs ont confié à la SEM Energie l'exploitation de panneaux photovoltaïques installés en toiture de leurs bâtiments.

L'électricité produite à partir de l'énergie du soleil est revendue à EDF dans le cadre de contrats d'obligation d'achat pour une durée de 20 ans.

	Ecole et médiathèque de Creney près Troyes	Institut Chanteloup à Ste Savine	Hangar à Mesnil Saint Père	Auvent à Mathaux
Date de mise en service	février 2010	août 2011	Septembre 2024	Octobre 2024
Puissance de l'installation	26 kWc	68 kWc	36 kWc	36 kWc
Production de l'exercice	22 352 kWh	60 698 kWh	32 164 kWh	26 412 kWh
Chiffre d'affaires	17 202€HT	37 927 €HT	4 635 €HT	3 806 €HT

2.3 Gestion administrative, comptable et financière de S.A.S. dans lesquelles la SEM Energie détient des participations

- **S.A.S. SELYA** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 51 % de la société Selya, S.A.S. au capital de 40 000 euros.
SELYA exploitait depuis le 1^{er} novembre 2012, le réseau de chauffage urbain de La Chapelle Saint Luc / Les Noës Près Troyes, dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public confié par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, qui a pris fin le 3 janvier 2022 à la suite de la résiliation du contrat pour motif d'intérêt général. Une indemnité de résiliation a été versée à la société SELYA en avril 2023.
La société SELYA n'ayant plus d'activité et son chiffre d'affaires étant nul, ses actionnaires (SEM ENERGIE et ENGIE) ont procédé à sa dissolution et sa liquidation le 30 septembre 2025.
- **S.A.S. LHUITRE ENERGIES** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 23,33 % de la société Lhuitre Energies, S.A.S. au capital de 37 000 euros, et dont l'activité est l'exploitation d'un parc éolien d'une puissance de 12 MW dans le nord du Département de l'Aube. L'actionnaire majoritaire est la société VALOREM.
Suite à un audit des pâles des éoliennes, des défauts ont été identifiés et catégorisés en fonction de leur criticité. Ces défauts peuvent être dus à l'érosion en bords de pâles, des dégâts liés à des impacts de foudre, des fissures superficielles, une dégradation du revêtement de protection.
Des travaux de réparation sont engagés sur l'année 2026.
- **S.A.S. LASSICOURT ENERGIES** : SEM Energie est actionnaire à hauteur de 17 % de la société Lassicourt Energies, S.A.S. au capital de 1 000 euros, et dont l'activité est l'exploitation d'un parc photovoltaïque situé sur l'aérodrome de Brienne le Château d'une puissance de 17 MWC.
Les travaux de retrofit réalisés par la Société vont permettre aux équipes de maintenance de remplacer les câbles enterrés défectueux par de nouveaux câbles qui seront posés en « aérien » dans des chemins de câbles dédiés et caniveaux. Le début de ce remplacement depuis le mois de mai a permis de baisser les pertes d'exploitation constatées de 10%.
Il subsiste des câbles défectueux d'alimentation et de communication des trackers qui seront remplacés au fil de l'eau sur la fin d'année 2025 et le début de l'année 2026.
L'irradiation de l'année à fin août est supérieure aux prévisions de 11%.
- **S.A.S. AUBERIERE**
SEM Energie est actionnaire à hauteur de 40 % de la société AUBERIERE, S.A.S. créée le 13 janvier 2025, et dont l'activité est le développement, l'investissement et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.

Au titre du contrat d'intermédiation commerciale SEM Energie a perçu 3 554 € de recettes au moment de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme pour le projet UFP à St Léger près Troyes pour une centrale photovoltaïque de 499 kWc. Un complément sera facturé lors de la mise en service de la centrale.

Etat d'avancement des projets :

- **UFP - St Léger près Troyes**
 - Promesse de bail signée le 04/04/2024 pour une puissance de 499 kWc.
 - Demande de raccordement effectuée le 25/06/2025 permettant de bénéficier du tarif (S21)
 - Etude complémentaire en cours pour la pré-installation de bornes IRVE
- **TCP – Rosières près Troyes**
 - Promesse de bail signée le 01/04/2025 pour une puissance de 2 082 kWc pour équiper le parking salariés et un hangar de stockage de matériel
 - Le projet candidatera à l'appel d'offres CRE pour obtenir un tarif de revente de l'énergie
 - Implantation définie avec le Client le 9/10/2025

3. Présentation des résultats

3.1 Compte de résultat

Le compte de résultat arrêté au 30 juin 2025 est le suivant :

Compte de résultat	2024/2025
Produits d'exploitation	
Vente de marchandises	1 021 302
Vente de biens et services	743 596
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 764 898
Produits divers	4
Total produits d'exploitation	1 764 902
Charges d'exploitation	
Achats de matières premières	849 248
Sous-traitance	317 148
Autres achats et charges externes	188 455
Impôts taxes versements assimilés	48 211
Salaires et charges sociales	224 980
Dotations aux amortissements et provisions	291 506
Total charges d'exploitation	1 919 549
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 154 646
Produits financiers	429 713
Charges financières	115 572
RESULTAT FINANCIER	314 141
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	159 495
Produits exceptionnels	306 145
Charges exceptionnelles	1 165 548
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 859 403
Impôt sur les sociétés	0
TOTAL DES PRODUITS	2 500 760
TOTAL DES CHARGES	3 200 669
RESULTAT	- 699 908

Répartition du Chiffre d'Affaires par activité :

Activités	Chiffre d'Affaires	Part du Chiffre d'Affaires	Pour le compte de
Vente de chaleur issue de la chaufferie biomasse	1657 k€	94 %	Collectivité actionnaire : TCM
Vente d'électricité photovoltaïque	64 k€	4 %	Autres personnes publiques ou privées non-actionnaires
Gestion administrative de SAS et prestations d'études	44 k€	2 %	

Le résultat financier est de **314 141 €**, il résulte de :

- produits financiers correspondant à : des distributions de dividendes par la SAS Lhuitre Energies, d'intérêts des comptes courants, des participations et une rémunération de la trésorerie en compte à terme ;
- charges financières correspondant aux intérêts des emprunts.

Le résultat exceptionnel est de **- 859 403 €**. Il résulte de la quote-part annuelle de subventions d'investissement, de la reprise de la provision pour risques et de l'indemnité de Troyes Champagne Métropole en charges.

3.2 Etat des emprunts

L'état des emprunts est le suivant :

EMPRUNTS	Etablissement	Dates	Montant de l'emprunt / taux	Capital restant
Creney Photovoltaïque	Crédit Coopératif	2010 --> 2028	186 000 € 4,60%	42 509
Terrain biomasse	CIC	2011 --> 2026	270 842 € 3,99%	19 659
PV Chanteloup	Crédit Agricole	2012 --> 2032	377 000 € 4,20%	169 643
Chaufferie biomasse	pool bancaire : OSEO (40 %) Crédit Agricole (30 %) CIC (30 %)	2013 --> 2032	4 141 000 € 4,95%	1 986 509
TOTAL (€)				2 218 320

3.3 Bilan

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations incorporelles	244 288	Capital	1 410 200
Immobilisations corporelles :		Réserves :	
Terrains - Constructions	1 913 920	Réserve légale	141 020
Installations techniques, matériels	1 209 052	Autres réserves	6 744 839
Autres immobilisations corporelles	1 074	Résultat de l'exercice	- 699 908
Immobilisations financières	1 235 289	Subventions d'investissement	1 196 936
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 603 624	TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 823 087
Stock et en cours	12 133	Provisions	
Créances :		Emprunts et dettes auprès des	
Clients	156 880	établ. de crédit	2 228 522
Clients factures à établir	147 344	Fournisseurs	152 597
Créances fiscales et sociales	24 912	Fournisseurs, factures non	
Débiteurs divers	26 036	parvenues	31 447
Valeurs mobilières de placement	5 211 372	Dettes fiscales et sociales	125 780
Disponibilités	2 288 523	Dettes sur immos et comptes	
Charges constatées d'avance	62 869	rattachés	5 135
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 930 069	Autres dettes	1 167 124
TOTAL ACTIF	12 533 692	TOTAL DES DETTES	3 710 606
		TOTAL PASSIF	12 533 692

4. Perspectives pour l'exercice 2025/2026

Pour le prochain exercice et la constitution du compte de résultat prévisionnel, les activités de la SEM Energie seront l'exploitation de la chaufferie biomasse, des sites photovoltaïques, la gestion administrative des SAS Lhuitre Energies, Lassicourt Energies, et Auberiere, le développement de ses projets.

Transfert de la chaufferie biomasse à TCM :

Une première réunion de médiation s'est tenue entre les parties et leurs conseils le 28 janvier 2026. Les échanges intervenant dans le cadre de cette procédure sont strictement confidentiels.

Contrat de fourniture d'énergie issue de la chaufferie biomasse:

La chaleur produite est vendue à TCM et distribuée sur le réseau de chaleur des Chartreux dans le cadre d'un contrat de fourniture d'énergie a pris fin le 31 août 2025.

Aussi, afin de garantir la continuité de ce service public pour la période de chauffe 2025/2026, il a été nécessaire de conclure **une nouvelle convention de fourniture d'énergie** issue de la chaufferie biomasse.

La nouvelle convention reprend les clauses de la précédente convention, notamment celles permettant une meilleure adaptation aux conditions techniques. Les principales caractéristiques de cette convention sont les suivantes :

- La prise d'effet de la convention est fixée au 1^{er} septembre 2025 ;
La durée de la convention est de 2 années ferme, reconductible tacitement une fois pour une période d'une année.
- Des précisions sont apportées sur les modes de calcul des périodes d'indisponibilités du réseau à enlever la chaleur produite, les engagements de TCM et les calculs des pénalités associées ;
- Les pénalités pour le fournisseur sont désormais plafonnées à 200 k€ ;
- Les tarifs ont été mis à jour (valeur mai 2025) et sont dans la continuité de la précédente convention, et continueront d'être indexés trimestriellement :
 - R1b= 35,84 € HT / MWh correspondant aux coûts d'achats des combustibles et de leur transformation en énergie
 - R2b = 698 257 €HT / an correspondant aux frais d'exploitation, d'assurances, de gestion, aux taxes, et aux coûts d'investissement de la chaufferie

Le compte de résultat prévisionnel est le suivant :

Compte de résultat	prévisionnel 2025/2026
Produits d'exploitation	
Vente de marchandises	1 173 000
Vente de biens et services	755 000
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 928 000
Total produits d'exploitation	1 928 000
Charges d'exploitation	
Achats de matières premières	996 000
Sous-traitance	327 000
Autres achats et charges externes	169 000
Impôts taxes versements assimilés	49 000
Salaires et charges sociales	229 000
Dotations aux amortissements	295 000
Total charges d'exploitation	2 065 000
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 137 000
Produits financiers	205 000
Charges financières	103 000
RESULTAT FINANCIER	102 000
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 35 000
Produits exceptionnels	104 000
Charges exceptionnelles	17 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	87 000
Impôt sur les sociétés	0
TOTAL DES PRODUITS	2 237 000
TOTAL DES CHARGES	2 185 000
RESULTAT	52 000

5. Engagements de la collectivité

5.1 Garanties d'emprunts

Néant

5.2 Avances

Néant

5.3 Conventions

Un contrat de fourniture d'énergie issue de la chaufferie biomasse a été signé avec Troyes Champagne Métropole, le 25 octobre 2024 pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2024.

Un contrat de fourniture d'énergie issue de la chaufferie biomasse a été signé avec Troyes Champagne Métropole, le 19 août 2025 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2025, avec une possibilité de reconduction d'une année supplémentaire.

5.4 Acquisitions et cessions immobilières

Néant

5.5 Autorisations obtenues auprès des collectivités actionnaires

Néant

6. Apports à la collectivité

Néant

7. Exercice du mandat d'administrateur

Le 8 juillet 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024
- de recevoir les informations sur :
 - La contestation de la pénalité de la chaufferie biomasse auprès du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne
 - la médiation concernant le rachat de de la Chaufferie biomasse
 - les modifications réglementaires du photovoltaïque et les conséquences sur les projets en cours
 - les filiales et prises de participation de la Société
- de se prononcer sur :
 - la convention de fourniture de chaleur
 - la consultation pour l'achat de fournitures biomasse
 - le compte de résultat prévisionnel sur les 5 prochaines années.

Le taux de présence et de représentation des représentants des collectivités territoriales a été de 88% : 6 administrateurs présents, 2 administrateurs représentés et 1 administrateur absent et non représenté.

Le 8 novembre 2025, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis afin :

- d'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 juillet 2025 ;
- d'examiner et d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2025 ;
- d'examiner les perspectives pour l'exercice 2025/2026 ;
- de proposer l'affectation du résultat de l'exercice ;
- de se prononcer sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code du Commerce ;
- de se prononcer sur la proposition de renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes ;
- de préparer le rapport de gestion et le projet des résolutions ;
- de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ;
- de se prononcer sur les projets en cours de la Société ;
- de recevoir les informations sur les prises de participations de la Société.

Le taux de présence et de représentation des représentants des collectivités territoriales a été de 77% : 5 administrateurs présents, 2 administrateurs représentés, 2 administrateurs absents et non représentés.

Le 16 décembre 2025, les membres de l'Assemblée Générale se sont réunis afin

- de se prononcer sur :
 - le rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi par le Conseil d'administration ;
 - le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos ;
 - le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
 - le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L225-38 du Code du Commerce, et d'approuver les dites conventions ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- d'affecter le résultat de l'exercice ;
- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes ;
- de donner quitus aux administrateurs.

Le taux de présence des représentants des collectivités territoriales a été de 67% : 2 représentants présents sur 3.

8. Contrôle mis en œuvre

Conformément à la réglementation en vigueur, tous les comptes annuels, délibérations prises, rapports du Commissaire aux Comptes, ont été régulièrement transmise à Monsieur le Préfet de l'Aube.

La Société fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés : cabinet comptable, exploitant de chaufferie, exploitant de panneaux photovoltaïques.

Enfin, la Société fait contrôler ses comptes annuels par un Commissaire aux Comptes.

ANNEXES

- Liasse fiscale

Olivier GIRARDIN

A stylized, abstract handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the top and a horizontal base.

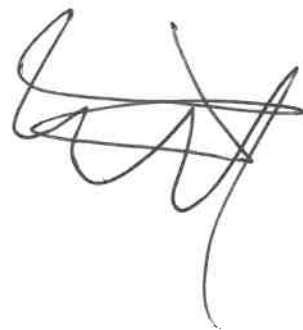
Philippe GUNDALL

A handwritten signature in black ink, characterized by a long, sweeping horizontal stroke and a series of vertical strokes on the right side.

Jacky RAGUIN

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, circular loop at the top and a vertical stroke on the right side.

Nicolas HONORÉ

A handwritten signature in black ink, featuring a large, circular loop at the top and a vertical stroke on the right side.